

MAIRIE  
SAINT DENIS SUR COISE

Département de la Loire

**PROCES-VERBAL**  
**Conseil municipal du 23 octobre 2025**

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 12

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Denis-sur-Coise dûment convoqué s'est réuni le jeudi 23 octobre 2025 à 20h00, salle de la Mairie, sous la présidence de Daniel BONNIER, Maire.

**Date de convocation :** 17 Octobre 2025

**Présents :** Daniel BONNIER, Jean-Louis CASSE, René CROZIER, Jocelyne REDON, Chantal BAILLY, Bernard CARTERON, Bruno MAILLARD, Philippe JACOUD, Bernard BONNIER, Bernadette CHARRETTIER, Nadine PICOT, Georges FAURE

**Absente excusée :** Monique JACOUD

**Absente :** Séverine DE FONSECA

**Secrétaire de séance :** Philippe JACOUD

Le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité

M. Philippe JACOUD est désigné secrétaire de séance

M. le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Régularisation d'un chemin rural au lieu-dit le Broailly
- Régularisation d'un chemin rural au lieu-dit les Bruyas
- DM n°1 – Budget principal
- Révision des tarifs de la salle des sports
- Aménagement du cimetière : demande de subvention au Département de la Loire
- Modalité de remboursement de l'avance du budget annexe « lotissement du Soleil Couchant » au budget principal
- Quote-part réseau unitaire – participation 2025 de la commune

Il propose de reporter cette dernière délibération à la prochaine séance, les élus acceptent cette décision.

**Délibérations**

**D/2025-10-1 : Régularisation d'un chemin rural au lieu-dit le Broailly**

M. le Maire propose au conseil municipal de régulariser un chemin rural au lieu-dit le Broailly.

Il est ainsi proposé :

- Que Mme Nicole CHIRAT cède à titre de cession gratuite au profit de la commune les parcelles cadastrées :
  - Section A numéro 1755 – surface 140 m<sup>2</sup>
  - Section A numéro 1753 – surface 15 m<sup>2</sup>
- Que la commune cède à titre d'échange la parcelle cadastrée section A numéro 1752, surface 168 m<sup>2</sup> à Mme Nicole CHIRAT.

La commune de Saint-Denis-sur-Coise supportera les frais de notaire relatifs à cet acte.

Il présente aux élus un extrait du plan cadastral afin de situer les parcelles concernées.

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver cette cession gratuite et cet échange et de l'autoriser à signer l'acte authentique et tous les documents à intervenir.

Décision approuvée à l'unanimité par les élus.

## D/2025-10-2: Régularisation d'un chemin rural au lieu-dit les Bruyas

M. le Maire propose au conseil municipal de régulariser un chemin rural au lieu-dit les Bruyas.

Il est ainsi proposé :

- Que M. Michel SEON cède à titre de cession gratuite au profit de la commune les parcelles cadastrées :
  - Section A numéro 1714 – surface 284 m<sup>2</sup>
  - Section A numéro 1725 – surface 3 m<sup>2</sup>
  - Section A numéro 1721 – surface 300 m<sup>2</sup>
- Que la commune cède à titre d'échange à M. Michel SEON les parcelles cadastrées :
  - Section A numéro 1719 – surface 488 m<sup>2</sup>
  - Section A numéro 1712 – surface 44 m<sup>2</sup>

Il a été convenu que M. Michel SEON supportera les frais notariés relatifs à cet acte.

M. le Maire présente aux élus un extrait du plan cadastral afin de situer les parcelles concernées.

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver cette cession gratuite et cet échange et de l'autoriser à signer les actes et tous les documents à intervenir.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

## D/2025-10-3 : Budget communal : Décision modificative n°1

M. le Maire explique au conseil municipal la nécessité de compléter les inscriptions budgétaires par une décision modificative sur le budget communal afin d'ajuster les crédits.

Il propose le virement de crédit suivant :

OPERATION	ARTICLE	MONTANT
<b>Crédit à ouvrir</b>		
Op 204 – aménagement du cimetière	212	+ 40 000 €
Op 210 – Rénovation du terrain de football	231	+ 10 000 €
<b>Crédit à réduire</b>		
Op 206 – Façade de l'Eglise	231	- 50 000 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve le virement de crédit proposé par M. le Maire**
- **Donne tout pouvoir à M. le Maire pour donner suite à cette décision**

## D/2025-10-4 : Location de la salle des sports, révision des tarifs

M. le Maire explique que, chaque année, le Conseil Municipal procède à la révision des tarifs de la location de la salle des sports ainsi que du prix du chauffage au gaz selon le relevé de compteur à chaque location. Il propose de revoir le tarif pour les bals et pour les manifestations autre que bal (associations de St Denis) afin de pallier aux frais de fonctionnement de cette salle, comme suit :

- Manifestation autre que bal (Association de St Denis s/Coise) : 300 €
- Bal public (Associations de ST DENIS) : 450 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide des tarifs suivants applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :**
  - Manifestation autre que bal (Association de St Denis s/Coise) : **300 €**
  - Bal public (Associations de ST DENIS) : **450 €**

Les autres tarifs restent inchangés :

- Vin d'honneur (habitants de St Denis s/Coise) : 250 €
- Vin d'honneur (personnes extérieures) : 350 €
- Mariage, fête de famille (habitants de St Denis s/Coise) : 500 €
- Mariage, fête de famille (personnes extérieures) : 650 €
- Location entreprise, CE, expositions : 750€
- Hall d'entrée salle des sports : 50 €
- Cuisine salle des sports : 80 €
- Prix du chauffage au gaz à 4.50 € l'unité (m<sup>3</sup>)

## **D/2025-10-5 : Aménagement du cimetière – Demande de subvention au Conseil Départemental**

M. le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux d'aménagement dans l'extension du cimetière communal car il n'y a plus de place disponible dans le cimetière existant. Ces travaux consistent à la création d'allées avec mise en place d'un revêtement et engazonnement des espaces verts. Ils seront réalisés en deux tranches.

L'estimation des travaux d'aménagement de la première tranche s'élève à 66 418.00 € HT

Le montant de la maîtrise d'œuvre s'élève à 3 668.00 € HT

M. le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Loire dans le cadre de l'enveloppe de solidarité 2026, afin de permettre la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le projet de réalisation d'aménagement de l'extension du cimetière.**
- **Accepte l'estimation des travaux d'un montant de 70 086.00 € HT**
- **Sollicite l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Loire dans le cadre de l'enveloppe de solidarité 2026.**

## **D/2025-10-6 : Modalité de remboursement de l'avance du budget lotissement du Soleil Couchant au budget principal**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour permettre de financer une partie des travaux d'aménagement du lotissement du Soleil couchant une avance du budget principal d'un montant de 100 000 € a été versé au cours de l'exercice 2024 et qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour cadrer le remboursement de cette avance.

Il propose que le remboursement de cette avance intervienne à la clôture du budget annexe du lotissement du Soleil Couchant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide que le remboursement de l'avance d'un montant de 100 000 € versé au cours de l'exercice 2024 du budget principal au budget annexe lotissement du Soleil Couchant interviendra à la clôture du budget annexe.

### **Points divers**

#### **Devis pour un bornage à Richarme**

M. le Maire présente un devis de bornage d'un chemin rural aux lieux-dits Richarme et Grande-Croix d'un montant de 1 270 € HT pour régulariser ce chemin et le rétablir à son usage initial.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision et ce devis.

#### **Programme ACTEE CUBE Ecoles**

M. le Maire donne lecture d'un courrier de la CCMDL invitant les écoles à rejoindre le programme ACTEE CUBE Ecoles. Il s'agit d'une initiative nationale visant à réduire la consommation d'énergie dans les établissements scolaires primaires tout en sensibilisant les élèves à la transition énergétique.

Le programme CUBE Ecoles, soutenu par le Ministère de l'Education Nationale, propose un accompagnement complet pour réaliser des économies d'énergies significatives. En participant, l'école de la commune bénéficiera d'une expertise technique et pédagogique, incluant des formations, des outils de diagnostic et des ressources éducatives validées par l'Education Nationale.

Pour lancer le programme ACTEE CUBE Ecole sur le territoire, la CCMDL doit rassembler 6 écoles primaires.

Le coût de l'inscription pour chaque école s'élève à 950 € HT à la charge de la commune.

Les élus échangent à ce sujet et décident de reporter la décision à la prochaine réunion.

### **Questions diverses**

#### **Ste Barbe**

La Ste Barbe des pompiers de Grammond aura lieu le 22/11/2025. M. Bernard CARTERON assistera à cette cérémonie.

La cérémonie Ste Barbe des pompiers de Chazelles s/Lyon aura lieu le 29/11/2025 à 17h30

#### **Devis pour des travaux sur la voirie**

M. le Maire présente deux devis de travaux

- Chemin de la Palandrière – élargissement de la voie 1 050,00 € HT
- Chemin de la Cave – renforcement de l'accotement : 1 405.00 € HT

Ces deux devis sont validés par les élus

### **Solidification du mur de soutènement Impasse des Jardins**

Les travaux sur le mur situé Impasse des Jardins sont terminés.

### **Comice 2026**

Le Comice se déroulera à Chazelles-sur-Lyon le dernier week-end de juin 2026.

### **Décors de Noël**

L'installation des décors de Noël est prévue le 1<sup>er</sup> décembre prochain.

### **Stade de football**

Les travaux de rénovation du stade de football sont en cours. L'entreprise Green Sports chargée des travaux a réalisé un traitement sélectif, gratté, scarifié le terrain puis semé des graines pour regarnir, densifier la pelouse et une couche de sable fin a été étalée pour niveler le sol.

### **Lotissement du Soleil Couchant**

Les délais d'exécution des travaux sont respectés. Les travaux des réseaux secs seront terminés la semaine prochaine. Il restera à réaliser le bornage définitif des lots ainsi que les travaux de voirie provisoire.

La réception des travaux du SIEMLY aura lieu le 04 novembre 2025.

### **Voirie communautaire**

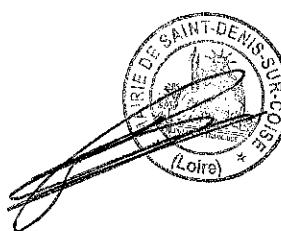
Une réunion voirie communautaire se tiendra le 12 novembre à Maringes

Prochaine réunion le jeudi 20 novembre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h10

Le secrétaire de séance

le Maire, Daniel BONNIER



Affiché et publié le : 21/11/2025